



COMITE TECHNIQUE DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

réuni le 22 novembre 2022

Déclaration liminaire

En ce dernier CT du mandat 2018-2022, nous avons encore une fois à l'ordre du jour des réorganisations. Ce mouvement dans lequel l'administration depuis des années n'en finit pas de se déliter semble sans fin.

Le transfert en cours des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB fait naître chez les personnels concernés de grandes inquiétudes sur le fonctionnement, y compris le plus quotidien de leur service. Ces agents ont y compris des questions que certains décideurs de ces réorganisations peuvent probablement considérer comme de peu d'importance. Par exemple, les collègues souhaitent tout simplement savoir s'ils seront payés en temps et en heure en janvier 2023. Le simple fait de se poser ce genre de question montre la dégradation du fonctionnement de l'administration : il n'y a pas si longtemps, lorsqu'un agent mutait ou était transféré, son service d'origine pourvoyait à son traitement jusqu'à ce que son service d'accueil puisse l'assurer. Et on peut comprendre que les collègues ne soient pas rassurés. Il nous a en effet été rapporté des cas où le service d'origine, après avoir assuré la continuité de la rémunération de l'agent s'est finalement retourné contre lui pour récupérer un présumé trop-perçu. L'agent devant rembourser pour ensuite réclamer son salaire auprès du service d'accueil... Comme si les deux services ne pouvaient pas régler ces questions directement entre eux.

Toutefois, ce contexte montre combien les services de gestion du personnel sont maintenant sans moyens. Les services dits « supports » voient toujours leurs missions sous-estimées et ne sont vus par les gestionnaires de l'administration que comme des services trop gros, trop pourvus et donc toujours prioritaires pour des réorganisations, des réductions et autres compressions d'effectifs. Ces services connaissent une saignée continue depuis des années dans leurs effectifs et leurs moyens. Ceci a des conséquences fortes. Les dysfonctionnements, les retards se multiplient dans le traitement des dossiers, ce qui peut conduire à des tensions ou même à des situations totalement

anormales. Les arrêtés de changement de situation ne sont parfois pris qu'avec beaucoup de retard et ont des délais parfois excessivement longs pour se concrétiser. Autre exemple, faute de mise en paiement rapide des salaires de certains vacataires, l'administration les constraint à faire appel aux aides d'urgence de l'action sociale ministérielle. Or, l'action sociale n'est pas conçue pour pallier les carences de l'administration.

Il est temps que l'administration se donne les moyens de traiter dignement tous ses agents et affecte des effectifs suffisants aux services de gestion du personnel. Il n'est pas normal que les gestionnaires, aussi bien en DREAL qu'en administration centrale n'aient pas les moyens de traiter les dossiers dans un délai correct.

Plus généralement, au travers de la sécheresse, des canicules, orages extrêmes, mégafeux de forêts, l'été 2022 a montré en grandeur nature les impacts du dérèglement climatique. Auparavant, sont arrivées la crise COVID et la guerre en Ukraine. Lors de chacune de ces crises, la fonction publique a montré la capacité des services publics à soutenir la société française à bout de bras, et permettre au pays de fonctionner. Or, la fonction publique va mal :

- manque de personnel à cause des suppressions de dizaines de milliers de postes depuis l'ère Sarkozy et jamais démenties depuis,
- manque de moyens à cause des coupes budgétaires,
- salaires en berne,
- tassement historique des grilles de salaires aggravé par l'inflation galopante depuis début de l'année.

Alors que partout, que ce soit à l'éducation nationale, dans les hôpitaux, dans les tribunaux... les besoins sont criants et les attentes de la population sont fortes, les fonctionnaires ne peuvent pas être une variable d'ajustement pour réduire les dépenses publiques.

Alors que le dérèglement climatique s'affirme chaque jour un peu plus et que la biodiversité s'effondre, les services chargés de l'écologie ne peuvent être réduits à peau de chagrin. Leurs prérogatives ne doivent plus être rognées ou vidées de leur substance, comme c'est en train de se produire pour l'implantation d'éoliennes ou de centrales nucléaires. Nous voyons y compris au sein de la DREAL comment les services sont progressivement privés d'effectifs. Ainsi, alors que l'eau, sa qualité, ses usages, sa répartition, sont des enjeux reconnus comme centraux, dans la nouvelle mouture d'adéquation missions moyens, à moins qu'il ne s'agisse du projet de service – les noms changent le contenu reste – le service EHN perd une proportion significative de ses effectifs tandis que les objectifs à atteindre ne sont pas rediscutés.

La CGT s'oppose et s'opposera à la casse du service public, car il constitue un fondement de l'égalité entre les citoyens.

La CGT revendique donc :

- l'arrêt de la réforme des retraites qui ne vise qu'à priver les salariés de leurs droits ;
- Une vraie revalorisation du point d'indice et plus globalement de la rémunération des fonctionnaires après plus d'une décennie de quasi-blocage ;
- que cessent les réorganisations incessantes des DREAL, des réorganisations qui ne mènent nulle part, sauf à abandonner la politique de préservation de l'environnement au greenwashing et aux intérêts privés.
- Que les DREAL soient enfin des services porteurs d'une vraie transition écologique adossés à une politique cohérente, associée à des moyens à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux.